



**Procès verbal du registre des délibérations
Conseil de Communauté
Lundi 27 février 2012
20h**

L'an deux mille douze le vingt sept février à vingt heures, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Mieu de Béarn se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Francis BARADAT Président.

Étaient présents : MM Alain DULOUT. et Michel BERDUCQ (Arbus), Mme Eline GOSSET, MM. Jean Marc DENAX, Gérard AUGE. Jean Claude SOUBIROU (Artiguelouve), Mme Martine RODRIGUEZ (Aubertin), M. Alain COMTE (Aussevielle). MM. Philippe FAURE et Jean Bernard AUGE (Beyrie en Béarn) M. WEBER Guy M. RENAULT Jean Christophe (Bougarber) M. Bernard LAYRE (Caubios Loos), M. Jacques LALANNE Mme Marie-Germaine MORA MM. Gilles TESSON Hervé MERIOT (Denguin), MM. Bernard SOUDAR Bernard MARQUE (Laroin), Mme Jacqueline PEDURTHE M. DESCAMPS Henri (Momas), M. Jean ROCA Mme Josette POSE MM. Pierre SIVADON et Jean BELLOCQ (Poey de Lescar), MM. Jean Jacques MAURO et Jean MOURLANE (Saint Faust), M. Ange CORTI. (Siros), MM. Paul LESTERLOU. Eric LARROZE, Lucien TIRCAZES (Uzein).

Absents excusés : M. Didier LARRIEU (Arbus). MM. Jacques LOCATELLI et Alain COMTE (Aussevielle) M. Philippe BOILLOT (Aubertin) Mme Brigitte DESCHASEAUX (Caubios Loos) Mme Joëlle BORELLO remplacée par M. CORTI M. Vincent LALANNE (Siros)

Membres présents : 31

Secrétaire de séance : M. Eric LARROZE

Affiché et publié le 28 février 2012

Approbation du procès verbal du Conseil de Communauté en date du 19/12/2011

Après lecture rapide par Monsieur Baradat, le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Gestion des déchets, environnement

– **Subvention projet 1% paysage commune de Poey de Lescar**

Monsieur Baradat rappelle que la Communauté de communes du Mieu a prévu, dans le budget prévisionnel 2012 adopté, le soutien à des projets présentés par les communes au titre du 1% paysage sur la base de 10% du coût des travaux et études éligibles aux 1 % .

La commune de Poey de Lescar s'est engagée dans ce type de démarche pour une étude paysagère et urbanistique de l'axe Nord-Sud avec également un travail sur l'entrée Est. Elle a eu recours à un cabinet d'étude paysage et à un architecte pour un montant global de 13 860 € HT.

La Commune d'Uzein a également été retenue pour un montant d'études de 2700 € et de travaux éligibles de 79 409 €.

Monsieur Baradat et d'autres élus indiquent que d'autres communes ont aussi des projets en cours, même si elles sont freinées par l'absence de retour du conventionnement avec Aliénor qui apporte un financement au titre du 1% Paysage. Monsieur Baradat insiste pour que les communes concernées n'hésitent pas à entreprendre le démarrage des études et travaux pour prendre rang auprès d'Aliénor, sinon l'enveloppe financière sera mobilisée par les seules communes landaises particulièrement dynamiques sur ce point.

Après discussion, il est proposé aux communes de Beyrie en Béarn et Bougarber, d'examiner leurs demandes respectives de soutien au même titre que le 1% paysage, à l'occasion d'un prochain Conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide à l'unanimité :

- d'accorder à la commune de Poey de Lescar, pour son étude paysagère, une subvention de 1386 € et à la Commune d'Uzein une subvention de 8 210 €, soit 10% du coût total des prestations éligibles.

– Convention avec le Conseil Général sur l'aménagement de la voie verte

Monsieur Baradat propose de différer la présentation de ce sujet. Il explique qu'une délibération de principe avait déjà été prise par la Communauté de communes pour participer financièrement à hauteur de 160 000 € (20 % du coût)aux travaux proposés par le Conseil général sur cette future voie verte.

Il reste à préciser le coût de ces travaux et à modifier les conditions d'entretien initialement prévus. Il semble en effet au Conseil général plus opportun d'assurer directement cet entretien. Ces éléments doivent figurer dans cette convention toujours en attente.

Personnel

– Suppression du poste d'agent de maîtrise :

Monsieur Baradat indique que, suite à la titularisation du responsable des services techniques dans le grade de technicien, le poste d'agent de maîtrise sur lequel il était jusque là est vacant. Il n'est plus utile de le conserver. Il propose de le supprimer.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide à l'unanimité :

- de supprimer ce poste d'agent de maîtrise

– Création d'un emploi occasionnel d'adjoint technique de deuxième classe :

Monsieur Baradat expose que les services techniques de la communauté de communes doivent faire face à un surcroît d'activité. Il s'agit d'achever les travaux relatifs aux aires de regroupement pour les bacs d'ordure ménagères. Le service a pu gérer ce surcroît de travail à 3 personnes grâce au maintien du remplaçant d'un des deux agents titulaires qui a repris son travail. Mais ce remplaçant a quitté son poste depuis. Il est donc nécessaire de recruter un agent au sein des services techniques. Il est proposé de créer un emploi occasionnel correspondant au grade d'adjoint technique de deuxième classe. Le contrat à durée déterminée sera conclu pour une période d'un mois maximum. L'agent recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut 297, indice majoré 302.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide à l'unanimité :

- de créer un emploi occasionnel d'adjoint technique de deuxième classe à compter du 28 février 2012 pour une durée d'un mois
- que la rémunération correspondra à l'indice brut 297 majoré 302
- habilite le Président à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi

– **Journée solidarité :**

Monsieur Baradat demande à monsieur Ané de présenter ce point. Celui-ci explique que la loi du 30 juin 2004 impose une journée supplémentaire non rémunérée dite « de solidarité » pour financer des actions en direction des personnes âgées ou handicapées. Le nombre d'heures pour un temps complet est passé de 1600 heures à 1607 heures par an. Ainsi, un employé à plein temps, doit accomplir 7 heures au titre de cette journée de solidarité.

Pour l'année 2012, il est proposé que la Communauté de communes du Miey, prenant en compte les assouplissements apportés par la loi du 16 avril 2008, mette en application une solution mixte par service à condition que le choix soit homogène au sein de chaque service et se justifie du point de vue de l'organisation collective du travail. Ainsi chaque service devra :

- **soit travailler le jour de pentecôte** : cela concernera le **service animation, services techniques, direction**
- **soit l'effectuer de manière fractionnée, à condition d'atteindre le quota de 7 heures** une fois cumulés: cela concernera le **service crèches, service RAM, service économie, service environnement déchets**

Pour les services qui sont concernés par le fractionnement :

- Afin de s'assurer que ce fractionnement soit effectif, il sera demandé au personnel d'effectuer 7 heures complémentaires par tranche minimale d'une heure, en fonction des besoins du service et à la demande du Directeur Général des Services ou des Directrices de crèches.
- Pour les crèches, ces heures fractionnées seront prioritairement décomptées des réunions de service organisées hors du temps d'ouverture ou à défaut des heures supplémentaires effectuées.
- Pour les personnels qui sont amenés à réaliser des heures supplémentaires de façon exceptionnelle et avec l'accord du Directeur Général des Services, le contingent d'heures correspondant, aux heures dues, le sera au titre de cette journée de solidarité.

Monsieur Ané précise que ces propositions ont été présentées en comité technique paritaire au préalable

Monsieur Berducq pense que la précédente délibération prise en 2008 était plus motivante pour le personnel. Elle permettait au personnel de n'avoir à faire que deux minutes par jour supplémentaire. Il craint que cela ne soit un retour en arrière après notamment l'adoption d'un régime indemnitaire. Dans la commune dont il est élu, les employés bénéficient d'un régime indemnitaire, de cette journée solidarité et ont également un jour Maire. Le personnel en est reconnaissant, notamment en cas d'urgence, il est facilement mobilisable. Il craint qu'avec ces dispositions, les personnels de la communauté de communes soient plus à cheval sur le respect des horaires du travail. A la demande de M. BARADAT, il précise que ces interventions exceptionnelles ne sont pas rémunérées.

Monsieur Baradat répond que même avec l'instauration du régime indemnitaire plus favorable en 2009, il a quand même reçu des demandes d'augmentation par la suite de la part de certains personnels.

Madame Gosset demande si on a comparé la situation à celle des autres communes. Monsieur Baradat répond que ce recensement n'a pas été fait sur toutes les communes du Miey mais globalement les renseignements pris montrent que les solutions sont diverses. Il rappelle aussi que lorsque cet exercice a été tenté pour le régime indemnitaire, toutes les communes n'avaient pas répondu.

Monsieur Mauro pense que cette question relève du Président de la Communauté de communes.

Monsieur Soubirou demande pourquoi il est proposé une application qui n'est pas homogène par service, et également pourquoi il n'a pas été proposé de comptabiliser cette journée solidarité sur les RTT.

Monsieur Ané répond qu'une application homogène posait problème au personnel. Avec le concours du Centre de gestion, il a donc été proposé de mettre en place cette modalité de service pour limiter les problèmes d'organisation du travail. Il ajoute que la Communauté de communes n'a pas de RTT, et il était donc impossible de proposer cette solution au personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide à la majorité des membres présents:

- d'adopter ces nouvelles modalités d'application de la journée de solidarité

**Madame Rodriguez, Messieurs Berducq, Dulout et Soubirou votent contre.
Madame Gosset, Monsieur Denax et Monsieur Augé s'abstiennent.**

Economie:

– Choix du prestataire pour la zone d'activité d'Artiguelouve

Monsieur Baradat demande à monsieur Lalanne de présenter ce point. Monsieur Lalanne rappelle que l'étude CODE menée en amont du programme économique des CCD avait conclu à l'intérêt d'aménager une zone dédiée aux activités tertiaires et de haute technologie.

Cependant, avant de lancer des études pré-opérationnelles classiques, il est apparu nécessaire d'analyser le besoin réel et de confirmer le positionnement pressenti pour cette zone. Il a donc été décidé de lancer au préalable une étude d'opportunité et de faisabilité économique.

5 propositions sont parvenues dans les délais à la CCMB.

La notation et le classement des offres proposées par la commission d'examen sont les suivants :

	Méthodologie	40%	Prix	30%	Délais	10%	Ressources techniques et humaines + références	20%	TOTAL	POSITION
KATALYSE	6	2,4	4,31	1,29	9	0,9	7	1,4	5,99	5
SOFRED	5	2	9,84	2,95	10	1	5	1	6,95	3
CACG	4	1,6	10	3	9	0,9	5	1	6,50	4

EUPHORIE/SEMAPHORES/SITEUM	8	3,2	6,46	1,94	10	1	8	1,6	7,74	1
CODE/CREHAM	7	2,8	6,86	2,06	9	0,9	8	1,6	7,36	2

Après examen, la commission d'analyse des offres propose le groupement solidaire EUPHORIE-SEMAPHORES-SITEUM (ce dernier étant sous-traitant de SEMAPHORES).

Monsieur Tircazes demande quel est l'écart entre la proposition de prix la plus faible et la plus élevée.

Monsieur Baradat répond que les prix proposés vont de environ de 17 000 € HT à 40 000 € et que le coût d'EUPHORIE reste en dessous de la prévision dans le budget qui était à 30 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide, à l'unanimité des membres présents:

- de retenir la proposition du groupement solidaire EUPHORIE-SEMAPHORES-SITEUM pour un montant de 26 550 € HT
- d'autoriser M. le Président à signer le marché correspondant avec le mandataire du groupement

– Réajustement de la surface et du prix du terrain à céder à l'entreprise Lucien sur la zone d'activité du Lagoué

M. le Président rappelle que par délibération en date du 7 novembre 2011, le Conseil Communautaire a validé la cession d'un lot de la ZA du LAGOUE à Poey de Lescar ainsi que d'une parcelle limitrophe située sur le territoire d'Aussevielle à M. LUCIEN pour y installer son activité de charpente.

Suite au bornage effectué par M. OSANZ, il s'avère que la surface totale est de 1 151 m² et non 1215 m². En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire d'ajuster le prix de vente au montant de 40 782 € TTC dont 3 673,68 € de TVA sur marge.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide, à l'unanimité des membres présents, d'adopter cet ajustement du prix de vente du terrain

– Soutien aux actions 2012 d'Entreprendre au Miei

Monsieur Lalanne expose que le projet 2012 de l'association a été présenté à la commission économique.

En synthèse, il reprend les projets suivants :

- Création d'un annuaire des entreprises du Miei de Béarn
- Mise en place d'un blog pour l'association
- Organisation de 3 rencontres professionnelles
- Co-organisation avec la CCI de Portes Ouvertes en entreprises
- Mise en place de permanences de conseillers d'entreprises en partenariat avec les Chambres Consulaires

Mme Pose demande si l'annuaire des entreprises n'avait pas déjà été réalisé par Frédérique Léopold, la précédente animatrice économique.

Monsieur Baradat répond qu'elle avait déjà fait un premier recensement des entreprises, notamment dans le cadre de l'étude économique préalable et la fondation de l'Association Entreprendre au Mieu. Mais le projet acté (dans le Contrat Communautaire de Développement) de réaliser un document de communication reste effectivement à faire dans le cadre de l'Opération Urbaine Collective.

Le budget global de l'association pour l'année 2012 s'élève à 13 325 € hors valorisation du bénévolat et de l'animation par l'animatrice de la Communauté de Communes (majoritairement constitué du coût de création et d'impression de l'annuaire).

Les ressources propres prévisionnelles de l'association pour 2012 s'élève à 2400 € (participation financière des entreprises pour l'annuaire).

Le budget de fonctionnement de l'association 2012 prévoit une subvention de 8000 € pour 2012.

L'association sollicite financièrement la Communauté de Communes pour l'année 2012 :

- A hauteur de 4500 € de subventions
- A hauteur de 3500 € supplémentaires, d'avance de trésorerie, dans l'attente de la réponse des autres partenaires financiers de l'Opération Urbaine Collective, dont le dossier a été déposé auprès des services de l'Etat en mai 2011.

L'Etat et le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques sont donc sollicités en complément.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide, à l'unanimité des membres présents, d'accorder la subvention et l'avance de trésorerie proposées à l'association Entreprendre au Mieu.

- Marché de Pays à Artiguelouve

Monsieur Larroze, à la demande de monsieur Baradat, expose que la commission agriculture envisage d'organiser une manifestation pour valoriser les producteurs locaux qui font de la vente directe.

La Chambre d'Agriculture propose d'utiliser pour cela leur marque « Marché de Producteurs de Pays » et par l'intermédiaire d'un partenariat avec eux, d'organiser ce type de manifestation sur le territoire.

Après consultation des communes, la commune d'Artiguelouve a manifesté son intérêt pour organiser un Marché de Producteurs de Pays le 6 juillet 2012, en soirée de 18h à 23h

Mme Gosset précise que cette date a été choisie de telle manière à ce que cela ne vienne pas en concurrence avec une autre festivité locale.

Le budget nécessaire à la communauté de communes l'organisation de cette manifestation est le suivant :

- 1 212 € pour l'organisation du marché par la Chambre d'Agriculture (sélection des producteurs, information, traitement des inscriptions, co-animation du groupe de producteurs exposants ...), la Chambre d'agriculture apportant un budget identique
- 800 € pour la communication (flyers, affiches ...)
- 500 € environ pour l'animation (musique ...)

Soit au total **2512 € maximum pour la Communauté de Communes.**

Cette somme n'a pas été inscrite au budget 2012 car le projet n'était pas suffisamment précis au moment de l'établissement du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'accepter le projet d'organisation en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et la commune d'Artiguelouve d'un Marché de Producteurs de Pays
D'autoriser le Président à signer une convention avec la Chambre d'Agriculture
- De valider sa participation financière pour ce projet à hauteur de 2500 €.
- D'inscrire dans le Budget Supplémentaire les crédits correspondants

Culture et sports:

A la demande de Monsieur Baradat, Madame Gosset présente les dossiers culturels

- **Modification des règles d'attribution des subventions aux manifestations culturelles**

Madame Gosset explique que la Commission « Culture Sport Communication », au vu du budget réservé pour l'aide au spectacle vivant et non utilisé en totalité les années précédentes, propose au Conseil de Communauté d'augmenter l'aide accordée aux organisateurs à 30% des coûts des spectacles (précédemment 20%), le plafond de 1 000 € restant inchangé. La mesure sera applicable pour les manifestations organisées à compter de 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide, à l'unanimité des membres présents :

-d'adopter le nouveau règlement d'aide proposé

- **Aides aux manifestations culturelles et sportives**

Madame Gosset expose que le Collectif 21 organise son festival « Objectif 21^{ème} siècle » sur le développement durable au mois d'avril 2012. Une demande d'aide de 1 000 € a été adressée au Mieux de Béarn au titre de l'aide au Spectacle Vivant. Les coûts prévisionnels du festival pour les spectacles s'élèvent à 68 000 €

Egalement, trois spectacles vivants ont été organisés fin 2011 par l'Office Culturel de Denguin. Le Mieux de Béarn est sollicité pour subvention au titre de l'aide au Spectacle Vivant :

- Concert « les pieds dans l'herbe », le 15 octobre 2011 : coûts de 600 € TTC
- Représentation de « tailleur pour Dames », le 19 novembre 2011 : coûts de 400 € TTC
- « Dragons de Chine, de Russie et d'ailleurs », le 25 novembre 2011 à la bibliothèque : coûts de 400 € TTC

Le total des coûts générés pour l'organisation de ces spectacles s'élève à 1 400 € TTC
 - Il est proposé pour ces manifestations une aide de 20%, soit 280 €

Enfin, le Cercle d'Animation d'Artiguelouve a organisé un spectacle avec la « Bande à Nanette » le 29 janvier 2012. Le Miey de Béarn est sollicité pour une subvention au titre de l'aide au spectacle vivant.

Coûts générés : spectacle 310 €, SACEM 94 € et Frais de collation 104,96 €, soit un total de 508,96 €

- Il est proposé pour cette manifestation une aide de 30 %, soit 152,69 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide, à l'unanimité des membres présents :

-d'accorder les subventions proposées

Services aux personnes

- **Projet de pôle de services à Poey de Lescar : mission d'architecte, convention de mise à disposition de locaux sur la partie Miey, participation sur la partie ADMR.**

Monsieur Baradat explique que, comme convenu lors de la dernière assemblée du conseil de communauté (19/12/2011), les élus désignés ont rencontré le Président de l'ADMR afin de préciser les besoins des diverses activités pouvant être accueillis dans les locaux de l'ancien centre commercial de Poey de Lescar. Il s'agissait dans un premier temps de faire comprendre au Président de l'ADMR qu'une superficie de 230 m² telle qu'il la réclamait était excessive par rapport aux besoins réels de son association.

Après discussion et avec l'accord de la commune de Poey de Lescar, il a été convenu de proposer les dispositions suivantes :

- laisser la partie magasin (145 m²) à disposition de l'association : même si la superficie paraît encore excessive, il semblait difficile à la commune de scinder le local en deux activités distinctes; l'aménagement se ferait sous maîtrise d'ouvrage commune avec une participation du Miey (10 000 €) et des communes de Lescar (4 000 €) et de Sauvagnon (3 000 €).
- aménager les anciens locaux de la réserve et de la chambre froide (85 m²) pour les services de la cyberbase, du PIJ et la permanence de la mission locale pour l'emploi des jeunes, cet aménagement se ferait sous maîtrise d'ouvrage Miey. Il libèrera les locaux actuels de la cyberbase qui pourraient être consacrés à l'initiation musicale par l'association Croche Pattes qui poursuivrait ses activités avec l'aide des communes et du Miey.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'accepter la participation du Miey à l'opération d'aménagement des locaux de l'ADMR sous la forme d'une subvention de 10 000 €,
- D'autoriser le Président à signer une convention de mise à disposition à titre gratuit, avec la commune de Poey de Lescar pour les futurs locaux,
- D'autoriser le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre sur la base d'un coût prévisionnel de travaux de 70 000 €, le taux de rémunération étant de 12%.

– **Portage de repas à domicile par la commune de Lescar**

Monsieur Baradat informe le Conseil Communautaire qu'une rencontre a eu lieu, à la demande de Mme Favrière, responsable de la direction de la solidarité de la commune de Lescar a eu lieu sur la question du portage de repas à domicile. Cette dernière alerte sur le fait que les communes de Poey et d'Artiguelouve qui bénéficient de ce service ne sont pas à l'abri d'une remise en question de ce service. En effet, la commune a vu une augmentation des demandes de ces propres habitants de l'ordre de 20% et devra désormais concentrer prioritairement le service sur cet objectif pour limiter les coûts du service. Les deux communes du Miey concernées ont été visiblement informées de cette situation.

Elle note toutefois que le nombre de personnes extérieures à la commune qui sollicitent ce service augmente aussi notamment pour Poey, Artiguelouve, Arbus, Aubertin.

Pour rappel, la communauté de communes ne dispose pas de cette compétence à ce jour. Egalement, une étude préalable courant 2009 n'avait pas permis de répondre favorablement au projet compte des solutions de portages très diverses déjà en place apportées dans les communes concernées.

Si toutefois la Communauté de Communes souhaitait reprendre ce projet pour l'ensemble du territoire, la commune aurait la possibilité d'assurer le portage avec un coût à prévoir d'environ 60 000 € par an.

Madame Gosset et Monsieur Roca indiquent que contrairement à ce qui est indiqué, les deux communes concernées n'ont pas été consultées par les services de la commune de Lescar sur ce sujet.

Monsieur Baradat répond que, dans ces conditions, il est nécessaire que cette concertation ait lieu entre les 3 communes.

Monsieur Larroze demande si l'ADMR peut être sollicitée pour ce type de service. Monsieur Baradat répond que cette hypothèse avait déjà été évoquée en 2009, mais l'ADMR avait répondu que ce service était incompatible avec le service qu'elle apporte elle-même.

Certains élus s'interrogent sur le coût annoncé de 60 000 €. Des précisions seront apportées après un nouveau contrat avec la Mairie de Lescar.

Aménagement de l'espace

– **Subvention au projet d'habitat à Arbus au titre des Zones d'Habitat d'Intérêt Communautaire**

Monsieur Baradat propose de différer la présentation de ce sujet, car on ne dispose pas de tous les éléments.

– **Point sur les démarches d'enquête en matière d'habitat et sur la démarche de recensement des logements insalubres**

M. le Président et Monsieur Ané présentent au Conseil communautaire le projet PIG HOME 64, porté par le Conseil Général et dont l'animation sur le territoire est assurée par le PACT HD Béarn-Bigorre.

Il est rappelé que cette démarche vient compléter d'autres démarches, notamment celle du recensement des logements communaux, toujours par le Conseil général, ou la démarche conjointe du Pays et du PACT sur le recensement des logements adaptés.

Le programme PIG Home 64 vise à proposer des aides à la réhabilitation de logements indignes ou insalubres. Les aides, sous conditions de ressources, sont octroyées aux propriétaires occupants (en priorité, dans une logique de maintien à domicile) ou aux propriétaires bailleurs. Dans le cas de propriétaires bailleurs, le montant des loyers est encadré.

Il convient de faire remonter au PACT HD, éventuellement par l'intermédiaire de la CCMB, les cas potentiellement concernés repérés dans les communes.

Madame Pose et monsieur Roca témoignent de la difficulté de solliciter les propriétaires concernés.

Monsieur Lesterlou demande si ces logements n'avaient pas été repérés au moment du PLH. Monsieur Baradat répond que ce point sera vérifié.

Monsieur Lalanne demande quel sera le niveau d'aide. Monsieur Ané indique que l'on n'est pas sûr d'avoir cette information précise à ce jour. Monsieur Baradat propose également de le vérifier auprès du Conseil général. Il propose qu'un courrier soit adressé à chaque commune pour rappeler cette opération et confirmer les points en suspens.

– **Réflexion sur une coopération au titre des thématiques structurantes supracommunautaires de niveau métropolitain**

Monsieur Baradat explique que, comme elle l'avait proposé lors de la dernière CDCI, la Présidente de l'Agglo a réuni les Présidents des Communautés de Communes du Grand Pau ainsi que les Présidents de la Communauté de Communes de Garlin (Candidate au grand Pau) et du Pays de Nay. Cette rencontre qui a eu lieu le 1^{er} février avait pour objectif de réfléchir à la meilleure façon de porter ensemble les thématiques structurantes concernant le territoire du Grand Pau élargi.

La prise en compte des atouts touristiques, l'Université, la LGV, l'Aéroport de Pau Pyrénées, principales thématiques qui contribuent (ou contribueront) au rayonnement du Béarn ont été ainsi abordés.

Les participants ont convenu de soumettre dans un délai de 1 mois les éléments de réflexion à leurs Conseils Communautaires afin de recueillir leur avis sur le principe d'un partenariat et de proposer éventuellement d'autres thèmes.

Pendant ce temps, la Présidente de la Communauté de Communes de l'Agglomération Paloise rencontrera les Présidents des communautés de communes d'Oloron, Orthez et de Lacq afin de les associer à cette démarche « béarnaise ». Martine LIGNIERES CASSOU a également indiqué que sur le thème de la LGV les Présidents des Agglomérations de Tarbes et Lourdes étaient très intéressées par un partenariat.

A ce stade de la réflexion, le statut de l'association d'EPCI n'a pas été défini, bien que ce type de partenariat semble être adapté à la création d'un pôle métropolitain. Une nouvelle rencontre est programmée le 07 mars.

Monsieur Roca rappelle qu'il avait été proposé au niveau du Pays du Grand Pau de travailler sur un sujet structurant : les événements sportifs majeurs susceptibles de dépasser le cadre de la simple ville de Pau. Il cite les exemples du Tour de France, le Grand prix de Pau, le championnat de pelote. Pourquoi ne pas le reprendre dans ce nouveau cadre ?

Monsieur Lalanne est réservé sur le sujet de la LGV. Il pense qu'il aurait été nécessaire de préparer le positionnement des différents acteurs politiques avant de vouloir imposer la seule option du barreau landais.

Monsieur Baradat répond qu'il convient effectivement de fédérer en demandant dans un premier temps l'arrivée de la LGV jusqu'à Pau. Ce qui semble être le souhait des participants à la réunion.

Il est aussi proposé que ce soit les transports collectifs plus globalement qui soient traités à l'échelle de ce pôle métropolitain plutôt que simplement la LGV.

Madame Gosset indique que ce projet de pôle métropolitain lui paraît un enjeu important car il permettra de faire contrepoids à l'Agglomération toulousaine et bordelaise

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide, à l'unanimité des membres présents de donner un avis favorable :

- Sur le principe d'un partenariat
- Sur les thèmes ou compétences concernées, en demandant l'ajout des événements sportifs majeurs et l'élargissement de la question de la LGV aux transports publics.

- Point sur la réforme territoriale

Monsieur Baradat propose de faire un point sur la dernière réunion de la CDCI qui s'est tenue dernièrement.

Le Préfet a informé les membres de la CDCI que le schéma départemental de coopération intercommunale n'aura pas de valeur prescriptive, car il n'a pas été voté avant le 31 décembre 2011. Il servira toutefois de document d'orientation. Et le Préfet pourra s'y référer pour exercer ses pouvoirs spéciaux jusqu'à la fin de 2013.

Lors de la réunion, un amendement a été proposé par la Communauté de communes du Luy de Béarn et celle de Thèze pour intégrer dans le schéma leur fusion. La communauté d'Agglomération, par la voix de Mme Laban, a indiqué qu'elle n'y était pas opposée de même que M. Marbot représentant de la Mairie de Pau. Cette hypothèse de fusion n'a pas été soumise au vote. Au final la proposition du Préfet de rester sur le statu quo proposé jusque là a été maintenue, sachant qu'il est nécessaire de prendre le temps d'étudier les fusions proposées avec les Communautés de communes de Garlin et Arzacq pour créer un grand bassin du Nord Béarn.

Dans la mesure où le Luy n'intégrerait pas l'agglomération, Monsieur BARADAT s'interroge sur l'opportunité pour le Mieux de fusionner avec l'agglomération. Cette question devra être débattue.

Enfin, l'erreur concernant le Syndicat du Val d'Ousse a été corrigée. Son existence est maintenue et la Communauté de communes n'aura pas l'obligation de s'y substituer.

Un prochain Rendez vous aura lieu en septembre

Monsieur Baradat ajoute, que compte tenu de ce nouveau contexte, la Communauté de communes pourra à nouveau se projeter à moyen terme. Pour ce faire, il proposera la réalisation d'une analyse rétrospective et prospective qui permettra de se projeter sur des investissements et des prises de compétences (compétence centre de loisirs, construction de bâtiment technique, compétence éducation musicale...)

- Point sur le PADD du SCOT

Monsieur Baradat rappelle qu'une présentation du projet de PADD du SCOT a eu lieu lors d'un bureau spécial du 30 janvier. Un document a été adressé à tous avec l'invitation au conseil communautaire, dans lequel les remarques des élus participants figurent en rouge.

Il propose que chacun puisse prendre lecture de ce document dans un premier temps et de mettre à la discussion d'un prochain conseil communautaire.

Voirie

- Renouvellement des marchés à bons de commande pour :

- les panneaux de signalisation routière

Monsieur Baradat expose que ce marché a été souscrit en 2011 avec la société LACROIX pour une durée de un an renouvelable de façon expresse année après année pour une durée totale de 4 ans. Il permet l'achat de panneaux de signalisation routière pour un montant annuel minimum de 3 588,00 € TTC et maximum de 9 568,00 € TTC. Il a permis l'achat de panneaux en 2011 pour un montant de 9 503,08 € TTC. Ce montant est voisin du maximum et l'entreprise LACROIX nous ayant informé d'une augmentation de 3,7% sur son catalogue 2012.

Monsieur Mauro demande si ce marché concerne également les panneaux mobiles. Monsieur Baradat confirme. On peut envisager d'en acheter de nouveaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide, à l'unanimité des membres présents :

- De reconduire le marché pour une durée de un an à compter du 11 février 2012.
- De porter le montant maximum de 9 568,00 à 10 000,00 € TTC pour tenir compte de l'évaluation des prix.

- le curage de fossés

Monsieur Baradat explique que ce marché de curage des fossés a été souscrit en 2011 avec l'entreprise SANJUAN. Il l'a été pour une durée de un an renouvelable de façon expresse pour une durée totale de 4 ans, pour un montant annuel minimum de 9 568,00 € TTC et maximum de 29 900,00 € TTC. Ce marché permet de répondre au fur et à mesure des commandes des communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide, à l'unanimité des membres présents :

- De reconduire le marché pour une durée de un an à compter du 22 mars 2012.

- pour les travaux divers de réparation de chaussée

Monsieur Baradat expose que ce marché a été engagé en 2010 pour une durée maximale de 3 ans ce marché. Il a été conclu avec l'entreprise LABORDE. Il permet de réaliser les travaux de grosses réparations qui ont un caractère imprévisible, compris entre un minimum de 23 920,00 € TTC et 59 800,00 € TTC. En 2011, il a permis de réaliser des travaux pour un montant de 47 984,36 € TTC en 2011 avec une commande encore en cours de 10 000,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide, à l'unanimité des membres présents :

- De reconduire le marché pour une durée de un an à compter du 29 mai 2012, qui sera la dernière année de ce marché.

- Etudes préalables sur le Pont du Luy

Monsieur Baradat expose que le pont situé sur la route de Cappouey a fait l'objet d'un diagnostic de la DDTM dans le cadre général de la remise à niveau de l'ensemble des ouvrages situés sur les voies communales. Ce diagnostic a montré que cet ouvrage présentait des dégradations qui mettaient en jeu sa pérennité et ne satisfaisait pas aux conditions de sécurité pour l'usage courant qui en est fait.

Le Conseil communautaire a validé la demande d'aide au Conseil général resté pour l'instant sans réponse favorable.

Les bureaux d'études consultés pour la maîtrise d'œuvre n'ont pas donné suite à la consultation initiale ni après les relances téléphoniques pour des raisons liées à l'éloignement (Toulouse, Bordeaux) ou par une absence, localement, de spécialistes en matière de conception.

Comme indiqué précédemment au bureau, il est possible de lancer une mise en concurrence pour la passation d'un marché de conception, conseil, réalisation. Des entreprises locales sont aptes à répondre à ce type de consultation d'après les techniciens de la DDTM.

Préalablement, il convient de réaliser un levé topographique et une étude géotechnique pour connaître la nature et la qualité des culées d'appuis.

Monsieur Baradat ajoute qu'il n'a pas reçu de réponse positive du Conseil général pour le financement. Il souhaite toutefois relancer notamment en insistant sur le fait que ce pont sert aussi aux itinéraires de délestages entre deux routes départementales.

Le coût prévisionnel des travaux est de 150 000 € sdon la DDTM.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide, à l'unanimité des membres présents :

- De donner son autorisation pour le lancement de ces études préalables dont le montant est estimé à 5 000 €.

Questions diverses :

– Subventions défibrillateurs et point sur leur localisation

Monsieur Baradat rappelle qu'un soutien aux communes est prévu dans le budget 2012 adopté pour l'achat et l'installation de défibrillateurs. Le recensement de l'ensemble des défibrillateurs commandés permet de proposer les subventions suivantes :

- **Arbus** : 1 défibrillateur d'un coût de 1953,70 € HT, soit une subvention de 391 €
- **Artiguelouve** : 1 défibrillateur d'un coût de 1509,20 € HT, soit une subvention de 302 €
- **Aubertin** : 1 défibrillateur d'un coût de 1490,20 € HT, soit une subvention de 298 €
- **Aussevielle** : 1 défibrillateur d'un coût de 1730,05 € HT, soit une subvention de 346 €
- **Beyrie en Béarn** : 1 défibrillateur d'un coût de 1900,05 € HT, soit une subvention de 380 €
- **Bougarber** : 1 défibrillateur d'un coût de 1910 € HT, soit une subvention de 382 €
- **Denguin** : 2 défibrillateurs d'un coût de 3272 € HT, soit une subvention de 654 €
- **Laroin** : 1 défibrillateur d'un coût de 1806 € HT, soit une subvention de 361 €
- **Poey de Lescar** : 1 défibrillateur d'un coût de 1202,20 € HT, soit une subvention de 240 €
- **Saint Faust** : 1 défibrillateur d'un coût de 1584,25 € HT, soit une subvention de 317 €
- **Siros** : 2 défibrillateurs d'un coût de 3782,40 € HT, soit une subvention de 756 €
- **Uzein** : 1 défibrillateur d'un coût de 1929 € HT, soit une subvention de 386 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide, à l'unanimité des membres présents :

-D'attribuer l'ensemble de ces subventions aux communes concernées, pour un total global de subvention de 4 813 €.

Par ailleurs, monsieur Baradat rappelle pour information, le recensement de la localisation précise de ces défibrillateurs a été achevé. Ces informations ont été transmises, comme demandé par le Conseil communautaire, au SAMU, au Conseil Général et l'association les Gardes du Cœur.

Monsieur Renault ajoute que les formations à l'usage des défibrillateurs qui se sont déroulées entre le mois de septembre et le mois de novembre ont réuni au total 120 personnes de 10 communes, de tous statuts (élus, techniciens de communes, responsables associatifs) avec une majorité de femmes.

– Cession de terrains au Vert Galant

Monsieur Baradat rappelle que le Conseil de Communauté a approuvé, dans sa séance du 05 décembre 2011, la cession de fonds de parcelles à des riverains du lotissement Vert Galant à Artiguelouve.

Après avoir pris contact avec le Centre de gestion chargé d'établir les actes en la forme administrative, il convient de reprendre le texte de la délibération afin de préciser :

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide, à l'unanimité des membres présents :

- Que l'avis de France Domaine du 16/02/2012 fait état d'un prix moyen de 400 €
- Que le Conseil de Communauté peut décider, compte tenu de l'avis favorable des acheteurs, de fixer un prix unique car chacun des bénéficiaires reconnaît l'intérêt pour l'ensemble de s'approprier cet espace difficile à entretenir par la Communauté
- Que le prix de 400 € pour chaque acquéreur s'entend contrat en main.
- Que le terrain est inconstructible
- Que le Président est chargé de préparer l'acte en la forme administrative
- Que Monsieur LARRIEU est habilité à signer l'acte

Monsieur Baradat ajoute qu'il convient aussi de consulter la SAFER sur l'autorisation de vendre et de morceler le terrain concerné. La demande a été également adressée.

- **Projet Guichet Unique - MAIA :**

Messieurs Denax et Renault présentent le guichet unique de gérontologie et le projet MAIA (Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer). Deux concepts différents au départ mais qui se révèlent très proches au final car visant la même population et les mêmes besoins.

Le projet est de répondre aux besoins en matière de santé/social, des personnes en milieu rural et semi-rural non desservi par le CLIC de PAU. L'idée est de mettre en place un réseau, autour d'un lieu ressource. Réseau qui apporte les services permettant de répondre à ces besoins : plate-forme téléphonique d'information et d'orientation, coordination des professionnels, aide aux démarches administratives. Par exemple, ce service peut être activé à la sortie d'une hospitalisation d'un patient auprès de celui-ci ou de son entourage (aidants familiaux).

Ils retracent l'histoire du projet et rappellent les différentes phases de la mise en place de projet.

Le guichet unique naît entre 2005 et 2008 à partir un groupe de travail composé d'élus et de professionnels de la santé sur le secteur de la communauté de communes du Miey et du canton de Lescar. Il définit un premier projet, fondé sur la structuration d'un réseau gérontologique, crée une association porteuse d'un projet de réseau de gérontologie, et identifie des locaux et personnels.

Le projet n'est pourtant pas retenu par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) en 2008 au motif d'un périmètre trop petit. Le projet est redéfini entre 2008 et 2010 avec l'aide des techniciens du CG64 en coordonnant ce projet avec le projet de dépistage et suivi des malades Alzheimer (MAIA). Le concept de réseau gérontologique fait place au concept de guichet autonomie (ou guichet unique).

Entre 2010 et 2011 le projet initial s'étoffe avec la possibilité de porter un projet complémentaire MAIA. Celui-ci est travaillé par les mêmes équipes d'élus et de professionnels. Sur ce dossier MAIA le porteur de projet est l'association de gestion de l'Esququette. Présenté à l'ARS, en mars 2011. Il est jugé innovant et complet, car intégrant un guichet unique sur lequel s'appuie la MAIA.

Cependant il n'est toujours pas retenu, car la priorité est donnée aux projets antérieurs (5^{ème} position sur 11 projets examinés, or 3 financements seulement prévus pour l'Aquitaine en 2011).

Le guichet unique est aujourd'hui validé par le Conseil Général. L'objectif est aujourd'hui de représenter le projet MAIA, porté par la conseillère générale du canton de Lescar, avec le soutien du Conseil général et avec l'aide et l'accord des autres Conseillers Généraux du territoire.

Toutefois, est apparu un deuxième projet concurrent MAIA, porté par le CCAS de Pau.

Dans ce contexte, la priorité de l'ARS, rencontrée à ce sujet, ne sera donnée qu'à un seul projet sur un seul territoire. Un accord est intervenu le 21 février, au Conseil général, afin de présenter un seul projet, sur 8 cantons. Il sera porté « in finé » par le CLIC de Pau en lien avec l'association de gestion de l'Esququette et le Conseil Général. Ce projet concerne donc la création d'une MAIA et dans un délai proche l'extension du CLIC de Pau à ce territoire. Concernant la MAIA, la priorité d'action sera donnée aux secteurs non desservis actuellement par une coordination (Miey, Canton de Lescar, Lons Billère et Jurançon).

Il y aurait deux points ressources : un à Pau à l'espace Lydie LABORDE et un à Lescar. La mairie de LESCAR a proposé une mise à disposition de locaux sur Lescar permettant un accès plus aisé aux ruraux (66 000 personnes sur l'ensemble du « projet Lescar » dont 16 388 de plus de 75 ans). Y seraient donc installées une antenne MAIA et 1 antenne CLIC (guichet unique).

Le guichet unique s'appuiera sur une équipe pluridisciplinaire, sur place correspondant à un 1,8 équivalent temps plein (1 temps plein de coordinatrice, 1\2 temps secrétariat et 0.3 temps de psychologue) avec cofinancement du Conseil Général et des communes. Concernant la MAIA, qui sera financé par l'ARS et le conseil général, l'antenne de Lescar comprendra 2 gestionnaires de cas, le pilote sera basé sur Pau avec un lien important sur l'antenne de Lescar. Les élus souhaitent en savoir plus sur les subventions qui seraient demandées aux communes. Messieurs Denax et Renault répondent qu'aujourd'hui, il est encore difficile d'avoir une idée précise du plan de financement. La participation globale demandée aux communes serait de 30 000 € mais reste à confirmer.

En ce qui concerne la création de l'antenne du CLIC à Lescar, M. DENAX précise à M. BARADAT qu'elle se fera quelque soit le choix fait par la MAIA.

- Taxe locale sur la publicité extérieure :

Monsieur Roca demande si la communauté de communes souhaite mettre en place la taxe locale sur la publicité extérieure. Monsieur Baradat explique que le Miey ne mettra en place cette taxe que si les communes la lui transfèrent.

-Office du tourisme de Lescar :

Madame Gosset souhaite donner un retour d'information sur une rencontre qui a eu lieu avec le directeur de l'Office du Tourisme d'Agglomération qui a repris l'Office du Tourisme de Lescar. Monsieur Baradat explique qu'en effet, l'Office d'agglomération continuera à assurer la promotion touristique du Miey de Béarn et désormais seule la Communauté de communes continuera de le financer. Les communes ne seront plus sollicitées.

- **Projet pédagogique auprès des centres de loisirs sur les déchets.**

Monsieur Baradat expose que l'animatrice du Centre de loisirs de Denguin, dans le cadre de son Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et Sportive Loisirs Tout Public, doit mettre en place un projet pédagogique.

Celui-ci s'adresse à des pré-adolescents de 10 à 14 ans, au sein des centres de loisirs. Il débutera aux vacances de février et a pour but de sensibiliser les jeunes à leur environnement et plus particulièrement au tri-sélectif et au recyclage (récolte de déchets pour en faire des œuvres artistiques).

Il est demandé au Miey une participation de 400 €, les communes concernées (communes de la rive gauche, Arbus, Artiguelouve et Laroin) apportant chacune une aide de 200€.

Après délibération le Conseil de Communauté EMET à l'unanimité un avis favorable à la proposition.

